

Note Méthodologique : Conception plan de circulation

Synthèse structurée de la démarche et des étapes de réalisation de la mission.

Contexte & finalité de la méthodologie

- Organiser en sécurité les flux internes (véhicules, engins, piétons) dans entreprises, chantiers, usines, entrepôts.
- Réduire les risques d'accidents et garantir la fluidité des opérations.
- Prendre en compte les contraintes physiques des lieux, les postes de travail et les exigences SST/réglementaires.
- S'appuyer sur une approche méthodique et concertée pour une efficacité opérationnelle conforme.

Point clé : Réviser le plan au moins une fois par an ou à chaque modification majeure du site.

Objectifs de la mission

- Assurer la séparation des flux piétons et véhicules.
 - Identifier les zones à risque et points de croisement critiques.
 - Optimiser les trajets pour améliorer productivité et sécurité.
 - Installer une signalisation adaptée au site.
 - Favoriser la conformité réglementaire en circulation interne.
-

Périmètre / livrables attendus

Intervention couvrant le diagnostic, la cartographie des risques, le schéma directeur, la mise en œuvre et le suivi.

- Rapport de diagnostic et plan de circulation préliminaire.
- Cartographie des zones/flux et hiérarchisation des risques + recommandations.
- Plan finalisé (schéma directeur) et guide/consignes de circulation.
- Supports visuels et sensibilisation/formations internes.
- Rapport d'audit de conformité et cadre de suivi/actualisation.

Démarche méthodologique (étapes)

Étape 1 — Diagnostic initial et analyse des flux

- Observations terrain, relevés topographiques, entretiens avec opérateurs.
- Repérage des zones de conflit, intersections dangereuses, flux simultanés.
- Livrable: rapport de diagnostic + plan préliminaire.

Étape 2 — Cartographie des zones et hiérarchisation des risques

- Cartographier voies, zones de stockage, points de livraison, zones piétonnes.
- Classer les niveaux de risque pour prioriser les actions.
- Livrable: carte des risques + recommandations.

Étape 3 — Élaboration du schéma directeur de circulation

- Définir itinéraires par type de flux, sens de circulation, zones de croisement/interdites.
- Intégrer signalétique au sol/verticale et dispositifs de protection.
- Livrable: plan finalisé + guide/consignes de circulation.

Étape 4 — Mise en œuvre opérationnelle et communication interne

- Matérialiser les aménagements et la signalisation sur site.
- Sensibiliser le personnel via supports visuels et plans affichés.
- Livrable: supports visuels et dispositif déployé.

Étape 5 — Suivi, contrôle et mise à jour continue

- Évaluer régulièrement la pertinence du plan et l’adapter aux évolutions.
- Réaliser audits de conformité et inscrire la démarche en amélioration continue.
- Livrable: rapport d’audit et plan actualisé.

Planning / durée / jalons

Phase	Activités / jalons	Durée
Préparation	Prise de connaissance du périmètre; calendrier établi	Selon taille/complexité du site
Collecte des données	Observations terrain; audit documentaire; données consolidées	Selon complexité
Analyse & scénarios	Cartographie/risques finalisés; recommandations priorisées	Selon complexité
Plan final	Présentation du plan; recommandations de mise en œuvre; validation	—
Déploiement (optionnel)	Signalétique posée; communication/formation réalisées	Selon périmètre

Prérequis & données nécessaires (inputs)

- Observations de la circulation réelle sur site.
- Relevés topographiques des espaces concernés.
- Entretiens avec les opérateurs/utilisateurs des zones.
- Consultation des services internes et audit documentaire.
- Inventaire des voies, zones de stockage, points de livraison, zones piétonnes.
- Prise en compte des exigences réglementaires SST applicables.

- Informations sur la signalétique et les dispositifs de protection existants.
-

Modalités de pilotage & qualité (comités, validations, risques)

- Validation du plan par la direction ou le comité SST après concertation.
- Audits documentaires et observations terrain pour évaluer la conformité.
- Contrôle du respect des itinéraires prescrits et de la signalisation.
- Hiérarchisation des risques pour prioriser les actions d'aménagement.
- Rapport d'évaluation consignant écarts et mesures correctives.
- Vérification annuelle et mises à jour selon l'évolution du site/activité.
- Inscription dans un cadre d'amélioration continue (suivi, contrôle, actualisation).